

Communiqué de Presse ITER

Cadarache, le 24 octobre 2007

Entrée en vigueur du Traité International ITER !

Le Traité International ITER, signé le 21 novembre 2006 et ratifié par les représentants de la République de Chine, de la Communauté Européenne de l'énergie atomique, de L'Inde, du Japon, de la République de Corée, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique, est entré en vigueur ce jour, mercredi 24 octobre 2007.

L'entité ITER Organization, implantée à Cadarache, est ainsi officialisée dans sa mission de construction et d'expérimentation de la machine ITER.

M. Kaname Ikeda, Directeur Général d'ITER, a déclaré à cette occasion : "Aujourd'hui, est une date clé pour ITER Organization. La dimension internationale du projet est le fruit de l'engagement de nations du monde entier, toutes conscientes du besoin de développer de nouvelles sources d'énergie. C'est aussi un concept inédit en matière de collaboration internationale, et il nous appartient de démontrer qu'il est possible de former une équipe dynamique et compétente en rassemblant des experts des quatre coins du monde."

ITER, qui devra démontrer la faisabilité technique et scientifique de l'énergie de fusion, sera le premier réacteur de fusion à générer de l'énergie "brute" à grande échelle. De par son statut expérimental, ITER testera la plupart des nouvelles technologies nécessaires à ce nouveau mode de production d'énergie. ITER devra également valider les techniques de production industrielle des composants de très haute technicité, indispensables aux futures installations de fusion nucléaire.

Notes for editors:

More information on the ITER project and fusion energy can be found on www.iter.org

For further information, please contact:

Sabina Griffith
ITER Organization
Communications
Bat 519 CEA Cadarache
13108 Saint Paul-lez-Durance
France
T: 00 33 (0)4 42 25 65 63
E: sabina.griffith@iter.org